

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 25 août 2022

Aide au logement : la Caf de l'Isère se déplace sur le campus pour renseigner les étudiants

Du 30 août au 22 octobre 2022, la Caf de l'Isère s'installe au campus pour accompagner les étudiants dans leurs démarches d'obtention d'une aide au logement.

Alors que le logement représente le premier poste de dépenses des étudiants¹, la Caf de l'Isère et l'Université Grenoble Alpes s'unissent pour proposer un accompagnement spécifique aux 59 000 étudiants de l'UGA², au plus près de leur lieu de vie.

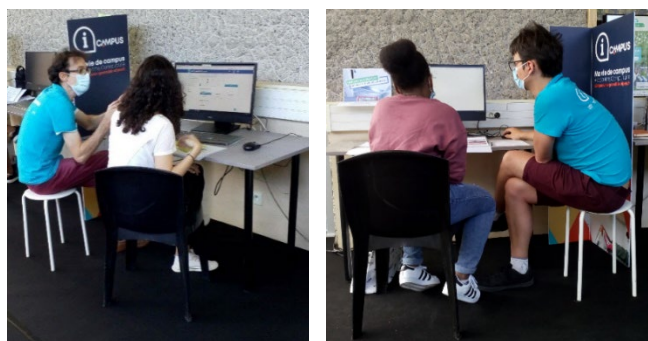
Trois étudiants, recrutés par l'UGA et formés par la Caf de l'Isère, sont ainsi disponibles durant la période de rentrée scolaire, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00, pour renseigner les étudiants qui ont besoin d'aide.

Informations pratiques

Où ? Au Welcome Center³ du campus, 1025 avenue Centrale à Saint-Martin-d'Hères (tram B, C, station Bibliothèques Universitaires).

Quand ? Du 30 août au 22 octobre, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00.

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-isere/actualites-departementales/etudiant-vous-avez-peut-etre-droit-l-aide-au-logement>



Les étudiants formés par la Caf de l'Isère renseignent les étudiants de l'UGA sur leurs demandes d'aide au logement. ©équipe i-campus-2021

¹ Source : [Brochure « Repères 2020 » - janvier-2022 – Observatoire de la vie étudiante](#)

² Source : [Chiffres-clés et classements - Université Grenoble Alpes](#)

³ Le [Welcome Center](#) est un centre d'informations pour les étudiants de l'UGA, ouvert tout au long de l'année scolaire.

Aide au logement étudiant : qui est concerné ?

L'étudiant qui réside en appartement meublé ou non, en chambre ou en chambre de Cité-U, qu'il soit célibataire, en couple ou en colocation, et qui paye un loyer. Les conditions à remplir sont précisées lors du dépôt de la demande ; par exemple, ne pas avoir de lien de parenté avec les propriétaires du logement, avoir un bail à son nom sauf pour les mineurs, effectuer la demande dès l'entrée dans les lieux.

Les démarches en ligne privilégiées

Pour accompagner les étudiants et leurs parents, la Caf met à disposition toutes les informations sur caf.fr avec des informations pratiques, des questions-réponses et des tutoriels.

- **Première étape : effectuer une simulation en ligne**

En 5 minutes sur caf.fr, elle permet à l'étudiant d'estimer s'il a droit aux aides et d'obtenir une estimation de montant, sur caf.fr dans l'espace personnel Mon compte, ou sur l'application Caf-Mon Compte. Le montant indiqué par le simulateur étant une estimation, le montant exact de l'aide est précisé une fois la demande déposée et traitée par la Caf.

- **Deuxième étape : déposer sa demande sur caf.fr**

L'étudiant doit se munir d'un justificatif d'identité, d'un relevé d'identité bancaire, du montant de ses ressources et du contrat de location ou de bail. La demande se fait en ligne dans son espace Mon compte sur caf.fr ou sur son téléphone sur l'application Caf – Mon Compte. À la fin de la demande, les informations déclarées et les éventuelles pièces justificatives à fournir en complément sont récapitulées. Il est recommandé d'indiquer son numéro de téléphone portable, pour recevoir les SMS de sa Caf.

- **Troisième étape : recevoir le paiement de la Caf**

L'aide au logement est effective à partir du mois suivant la demande. Le premier paiement est donc généralement effectué deux mois après son emménagement. Par exemple, un étudiant qui emménage en septembre et effectue sa demande d'aide le même mois, recevra son versement en novembre.

L'aide étant recalculée tous les trois mois, il est important de signaler tout changement de sa situation personnelle et professionnelle à sa Caf.

Un numéro de téléphone dédié à l'aide au logement étudiant

Les étudiants en difficulté peuvent aussi contacter le 09 69 32 52 52 (prix d'un appel local) pour obtenir de l'aide.

Participation au forum étudiant « Je t'explique ! »

La Caf de l'Isère tiendra un stand au [forum étudiant/vie pratique « Je t'explique ! »](#) organisé par l'UGA. Les étudiants pourront obtenir des informations sur l'aide au logement et toutes les autres aides de la Caf.

Où et quand ? Le 13 septembre 2022 entre 11 h 00 et 17 h 00, place centrale sur le campus de Saint-Martin d'Hères/Gières.

CONTACT PRESSE

Floriane Daguët

floriane.daguët@cafisere.cnafmail.fr

04 76 20 60 58 - 06 10 29 36 30